

Décret

Générale

modern

Décret n° 99-0108/PRE portant décision de mettre en berne le drapeau national en raison du décès de sa Majesté Hassan II, Roi du Maroc.

n° 99-0108/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Numéro JO
n° 14 du 31/07/1999

Date de publication
24 juillet 1999

Date du numéro
31 juillet 1999

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant remaniement des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

En raison du décès de Sa Majesté Hassan II, Roi du Maroc, et par solidarité avec le peuple marocain, le pavillon national de la République de Djibouti sera mis en berne du samedi 24 juillet au mercredi 26 juillet 1999.

Article 2

Le présent décret est immédiatement exécutoire avant publication au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Par le président de la République
chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH